

SECOURS ROUGE INTERNATIONAL

P. VAILLANT-COUTURIER



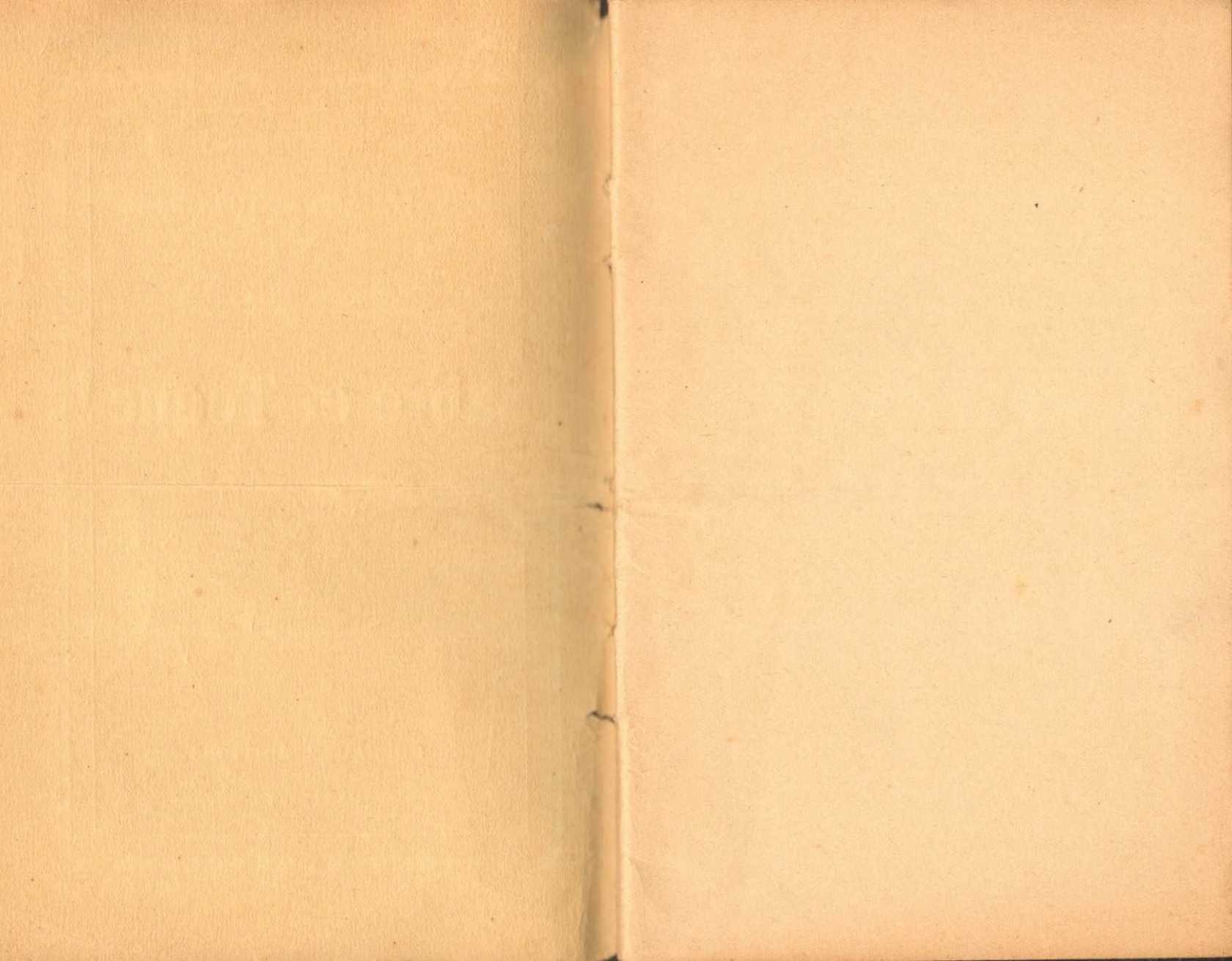
Défendons l'U.R.S.S.

Sabre et Toque !

*Le droit commun, quatre
ans de prison et un an
de contrainte par corps
à André MARTY
pour une lettre politique
au Maréchal FOCH.*

BUREAU D'ÉDITIONS
132, Faubourg Saint-Denis
— PARIS (X^e) —

Prix : 1 franc



Sabre et Toque!

SECOURS ROUGE INTERNATIONAL

P. VAILLANT-COUTURIER



Défendons l'U.R.S.S.

Sabre et Toque!

*Le droit commun, quatre
ans de prison et un an
de contrainte par corps
à André MARTY
pour une lettre politique
au Maréchal FOCH.*

BUREAU D'ÉDITIONS
132, Faubourg Saint-Denis
— PARIS (X^e) —

Toujours le parti de l'ordre, dans ses orgies de sang, fait retentir contre ses victimes ce chorus de calomnies. Cela prouve tout simplement que le bourgeois de nos jours se considère comme le successeur légitime du baron du vieux temps, qui jugeait que, dans sa main, toute arme était loyale contre le vilain, tandis que, entre les mains du vilain, une arme quelconque par elle-même constituait un crime.

Karl MARX, 30 mai 1871.

Alerte !

A travers le redoublement d'activité de la répression, la menace contre la Révolution russe se précise.

André Marty, député de Puteaux, vient d'être condamné à 4 ans de prison pour avoir, dans une réponse à une interview provocatrice du maréchal Foch, dénoncé le plan d'attaque contre la Russie des soviets et appelé le prolétariat armé à la résistance.

Dans quelques jours, sa condamnation sera définitive. André Marty qui est depuis treize mois à la Santé est menacé, en plus des nouvelles années de prison dont il est frappé, d'un an supplémentaire de contrainte par corps.

Il est enfin sur le point d'être enlevé de la Santé et conduit à Clairvaux, loin des siens, loin des travailleurs de la région parisienne qui l'ont élu, loin de la protection des organisations ouvrières.

Le cas d'André Marty pose celui des 140 ouvriers, paysans, coloniaux, soldats et marins condamnés pour leur action de classe et actuellement dans les prisons ou dans les bagnes de la République bourgeoise. Et c'est eux qu'il faut délivrer avec lui.

En dehors de la forte personnalité d'un homme qui a déjà payé son dévouement au prolétariat de près de 67 mois de sa vie, Marty présente en effet un cas-type.

En frappant impitoyablement celui qui fut et demeure un combattant inflexible du Parti communiste, celui que le prolétariat mondial salue comme le symbole de la fraternisation, la bourgeoisie entend — sur la route de la guerre qu'elle prépare — « faire un exemple ».

Mais cet « exemple » se retourne contre elle et l'affaire Foch, précisément, découvre tout le plan de la dictature capitaliste dans la période actuelle de renforcement de la lutte de classes.

L'interview parfaitement authentique du maréchal Foch c'est la volonté d'agression de l'impérialisme franco-anglais contre l'U.R.S.S. qui s'étale.

Les poursuites contre Marty à l'occasion de sa réponse au maréchal, c'est la toute-puissance d'un militarisme au budget gorgé de milliards qui s'affirme.

Le mépris des règles élémentaires de l'instruction au cours du procès et la qualification « de propagande anarchiste » appliquée au geste de Marty c'est la justice de classe qui triomphe.

L'arrêt du 18 février 1929 c'est une tentative officielle d'établir une jurisprudence nouvelle assimilant le délit politique au délit de droit commun.

Le refus de mettre Marty, élu député de Pu-

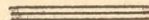
teaux, en liberté, c'est l'aveu de ce que vaut aux yeux de la dictature des banques le fameux « suffrage universel ».

Cela, au moment où les coquins et les escrocs de la Gazette du Franc sont les uns après les autres mis hors de cause ou libérés sur l'intervention de leurs protecteurs et complices : Poincaré, Tardieu, Briand, Barthou, Hennessy !

La prison pour les communistes. La liberté pour les voleurs de haut rang.

C'est tout le régime.

C'est la nécessité de l'action vigoureuse du « Secours Rouge International » qui est démontrée.



SABRE ET TOQUE !

Un peu d'histoire

Chacun connaît André Marty et l'histoire des révoltes de la mer Noire. Dans un livre qui sera publié fin mars ¹ André Marty en rappelle tous les détails.

Après cinquante-deux mois de guerre en Méditerranée, l'escadre française exténuée, mal nourrie, est envoyée dans la mer Noire, contre la Russie révolutionnaire, l'alliée d'hier, sans déclaration de guerre.

Après cinq mois de campagne, les massacres de Kherson et d'Odessa, l'armée de terre et la marine commencent à fraterniser avec les bolchéviks.

Le mécanicien principal de 2^e classe, André Marty, embarqué à bord du *Protet* complote avec des matelots de s'emparer du navire pour aller soulever l'escadre qui stationne devant Sébastopol.

C'est, pour ce fils d'un combattant de la Commune de Narbonne de 1871, toute la question de la défense de la Commune russe qui se pose.

Dénoncé, Marty est arrêté le 16 avril 1919, transféré à terre le 18, enlevé de nouveau devant la menace de révolte des soldats de l'infanterie coloniale et incarcéré à bord du *Waldeck-Roussin*.

1. *La Révolte de la mer Noire*. Tome II, 1 vol., 450 pages, 8 francs. Bureau d'Éditions, 132, Faubourg Saint-Denis, Paris (10^e).

seau le 23 avril, en rade d'Odessa. Dès que sa présence est connue de l'équipage, les matelots du croiseur-cuirassé prennent une décision de révolte générale. La mutinerie doit éclater le 26. Un contre-ordre désastreux la retarde de 24 heures.

Le 27, au matin, l'amiral, prévenu, fait jeter Marty à bord du *Protet* dont l'équipage a été renouvelé ! Menacé de mort, Marty est transporté à Constantinople.

Le 28 avril 1919 il y est incarcéré dans une ancienne prison turque attenante à l'ambassade de France. Là il reçoit la visite d'un faux avocat à la Cour de Paris, le capitaine Lavallette, policier de la Censure, qui se charge de « prendre sa défense ».

Devant l'état d'esprit des marins de l'escadre le commandement s'efforce de gagner du temps. Le conseil de guerre du 10 juin 1919 ordonne un examen mental de Marty.

Les médecins concluent logiquement à la responsabilité pleine et entière de Marty, responsabilité que Marty n'a d'ailleurs jamais cessé de revendiquer hautement.

Après une déclaration nettement révolutionnaire et l'affirmation de sa solidarité avec tous les marins et soldats révoltés, Marty, le 5 juillet est acquitté du chef d'intelligence avec l'ennemi mais condamné à 20 ans de travaux forcés pour incitation de matelots à passer à l'ennemi et complot contre l'autorité du commandant.

Dès lors va commencer pour André Marty l'horrible vie des forçats.

On le transfère à Toulon, chaînes aux pieds et chaînes aux mains.

Après trois jours à la Maritime, il passe un

mois et demi à la maison d'arrêt de Toulon, quinze jours à la prison St-Pierre de Marseille, quatorze mois à la centrale de Nîmes d'où il est envoyé à Nice, comme puni, après une grève de forçats. Il passe là deux mois et demi dans le tombeau de la cellule d'isolement.

De là on le transfère à la maison de force de Thouars où il passera encore deux mois en cellule de punition et trois mois en surveillance spéciale à l'atelier.

Après un mois de voyage, de maison d'arrêt en maison d'arrêt, de Saumur à Tours et de Tours à Melun, il arrive enfin à la centrale de Clairvaux. Il y restera près de deux ans, du 14 août 1921 au 17 juillet 1923 date à laquelle l'action du prolétariat, qui s'est notamment manifestée en l'élisant 42 fois de suite, le délivrera.

Marty est libre, mais pas pour longtemps.

A peine sorti de prison il subit les sollicitations des bourgeois « de gauche ».

Comme il les éconduit, on le menace :

— Avant trois mois vous serez traîné dans la boue, lui dit une délégation officielle de la franc-maçonnerie de Perpignan...

Le 23 septembre 1923 André Marty adhère à l'Internationale Communiste.

Le Parti Communiste l'appelle en avril 1924 dans la région parisienne et 63.600 travailleurs de Seine-et-Oise le désignent pour les représenter à la Chambre des députés.

Après une campagne ardente dans le pays et à la tribune pour l'Amnistie, Marty est délégué en juillet 1925, dans le Midi par le Comité central pour organiser l'agitation contre la guerre du Maroc.

Le gouvernement du *Cartel des gauches* saisit alors le prétexte d'un article sur les scandales de la Maritime de Toulon, paru en septembre 1925, pour le faire poursuivre et condamner.

Et le 12 août 1927 retrouve André Marty, député de Seine-et-Oise, emprisonné à la Santé.

Il sort le 4 novembre 1927.

Arrêté de nouveau pour son action politique contre la guerre du Maroc et en faveur de la Révolution chinoise, le 25 janvier 1928, André Marty est depuis treize mois dans sa cellule de la Santé...

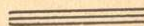
Et le dernier arrêt rendu dans l'affaire Foch prétend lui imposer encore quarante-quatre mois de prison !

Soixante-sept mois accomplis, plus 44 à accomplir cela fait cent onze mois de la vie d'un homme.

Et c'est cet homme qu'une campagne infâme a tenté de faire passer tantôt pour un illuminé inconscient, tantôt pour un malheureux conduit par l'appétit du lucre !...

La violence même de la répression qui s'abat sur lui, comme elle s'acharna jadis sur Blanqui, suffit pour montrer l'origine et le but de la calomnie.

Elle doit servir de stimulant à tous les travailleurs, à notre Secours Rouge International pour intensifier la lutte contre la répression qui prépare la guerre.



La menace de Foch

Août 1927. Révolution chinoise. — L'Angleterre vient de rompre les relations diplomatiques avec les Soviets.

La campagne antisoviétique bat son plein dans la presse française et l'Union nationale de Coty à Herriot s'apprête — en attendant mieux — à exiger le rappel de l'ambassadeur de l'U.R.S.S., Rakovski.

On se souvient que le 22 août 1927, Marty est à la prison de la Santé où il purge une condamnation consécutive à des poursuites exercées contre lui par le gouvernement du Cartel des gauches en 1925.

On sait que les détenus politiques, réunis dans un quartier spécial qui n'est ni un lieu de délices ni un lieu de repos, loin de là, ont encore le droit d'y lire les journaux. A Paris, du moins.

En dépouillant la presse, dans sa cellule, André Marty lut les extraits d'une interview sensationnelle du maréchal Foch, interview parue dans l'hebdomadaire conservateur anglais : *The Referee*, le 21 août.

Voici la traduction exacte des passages essentiels de ce document rapporté par M. Dudley Heathcote :

Le maréchal n'est pas plein d'espérance à l'égard des Soviets et ne voit pas le moindre signe d'amélioration de leur condition.

Tyrannie des Tartares

« La Russie ressemble à une maison bâtie sur des fondrières marécageuses, déclara-t-il, et c'est pourquoi je ne vois qu'une faible perspective d'amélioration en ce qui la concerne. Considérez les faits crûment : un pays spirituellement ni entièrement occidental, ni entièrement oriental, avec une population qui combine le goût slave pour la nouveauté et la révolution avec le cynisme tortueux et la barbarie du Tartare; une tyrannie exercée par une minorité qui voudrait détruire chaque institution que nous jugeons indispensable, une nouvelle religion ou credo qui menace de submerger notre monde occidental si nous ne nous unissons pas et ne réalisons pas un front commun contre ses attaques. Non, je vois peu de chances que le bolchévisme disparaisse en tant que système de gouvernement pour de nombreuses années. La Russie est trop nonchalante et trop léthargique POUR MENER SES PROPRES BATAILLES. »

Le maréchal fit alors allusion aux premiers jours du léninisme et à un point d'histoire (en février 1919) lorsqu'à la Conférence des Ambassadeurs et aussi à une réunion des Alliés, il déclara que si seulement les Etats entourant la Russie avaient été fournis de munitions et de matériel de guerre, il eût entrepris d'en finir une fois pour toutes avec la menace bolchévique.

« Je fus battu, spécifia-t-il, sous l'argument qu'on était fatigué de la guerre, mais les événements qui suivirent montrèrent combien j'avais raison. »

L'opinion du maréchal sur la mentalité russe est, en résumé, que vu sa sentimentalité malade, sa cruauté tortueuse et son manque total d'équilibre et de balance, il est impossible d'embrasser une doctrine plus pernicieuse que le communisme sans parler des plus effrayants résultats qui en résultent; il croit que son zèle de « croisé » est si grand que seulement la mise en œuvre d'un effort combiné et des

précautions les plus vigilantes de la part de la France et de l'Angleterre enserreront réellement ses doctrines contagieuses en les empêchant de se répandre en portée et en surface.

« Dans ce domaine comme dans les autres, l'Angleterre et la France ne doivent pas agir isolément, mais à l'unisson et en harmonie, tandis que chaque effort doit être fait pour décourager ces commerçants sincères qui avec tant de persistance tournent leurs yeux ardents vers la possibilité de commercer avec la Russie. C'est cette extraordinaire crédulité qui est la raison de la persistance avec laquelle les Soviets continuent à agiter les mirages successifs des concessions devant les yeux abusés de la foule. »

On voit le thème.

C'est d'abord la calomnie fade et bête, qui a traîné partout, sur la Russie « cynique et barbare » ; mais c'est aussi et surtout sous prétexte d'un rappel historique l'affirmation qu'il fallait et qu'il faut « EN FINIR UNE FOIS POUR TOUTES AVEC LA MENACE BOLCHÉVIQUE », c'est l'appel au blocus commercial, au « front unique » franco-anglais et à la « croisade des patries » contre l'U.R.S.S.

Le chef suprême des armées françaises tient le langage du parfumeur fasciste et milliardaire François Coty.

Tenu à un silence qu'il impose sous la menace du conseil de guerre à ses soldats, le maréchal rompt une fois de plus la fiction bourgeoise de la neutralité de l'armée et se livre — avec tout le poids de son sabre — à une attaque politique caractérisée.

Voici donc Marty en face de ce document dont

la portée mondiale antiprolétarienne saute aux yeux.

Comment le militant Marty, l'élus communiste, l'ancien mécanicien de la mer Noire mêlé aux événements de 1919, ayant payé de sa liberté sa révolte en face du crime de Foch aurait-il pu ne pas répondre à la provocation inouïe du maréchal ?

La riposte d'André Marty

Le 24 août 1927, André Marty remettait donc au surveillant du quartier politique de la Santé, ouverte, conformément au règlement, une lettre avec le libellé suivant :

Monsieur le Maréchal Foch, ancien commandant en chef des armées alliées, Ministère de la guerre, Paris.

Monsieur le Maréchal,

Vous venez de donner au journal anglais *The Referee* une interview au cours de laquelle vous avez prétendu qu'en février 1919 vous aviez déclaré, à la Conférence des Ambassadeurs, que si seulement les divers Etats entourant la Russie recevaient des munitions et des moyens militaires suffisants, vous vous chargiez volontiers de détruire une fois pour toutes la menace bolchévique. Votre offre fut repoussée, paraît-il, sous le prétexte que tout le monde était las de la guerre.

Vous avez donc l'air de vouloir faire croire que si la Révolution russe vit, c'est parce que la Conférence des Ambassadeurs n'a pas voulu suivre vos suggestions.

Permettez-moi, Monsieur le Maréchal, de vous rappeler certains faits, qui, s'ils ne changent pas votre opinion, auront du moins l'avantage d'éclairer les trop nombreux travailleurs qui lisent encore la presse bourgeoise.

En février 1919, en tant que commandant en chef des armées alliées, vous avez fait plus qu'armer les Etats entourant la Russie ; agent d'exécution du groupe impérialiste franco-anglais, vous avez fait

effectuer à Odessa, le 18 décembre 1918, un débarquement de vive force par la 156^e division ; vous n'avez cessé d'accumuler ensuite troupes et matériel sur la frontière roumano-ukrainienne et sur le littoral russe de la mer Noire.

Début avril 1919, plus de 100.000 hommes de troupes roumaines, serbes, polonaises, russes volontaires, grecques et françaises, appuyées par 60 navires de guerre de tout tonnage, enserraient la Russie révolutionnaire dans un étau de fer, et Clemenceau répétait sans cesse qu'il écraserait le bolchévisme avant six mois.

Les capitalistes français, leurs ministres et leurs militaires — dont vous étiez le chef à ce moment — n'oubliaient qu'une chose : c'est que la première condition pour assassiner la Révolution russe n'était pas de posséder beaucoup de tanks, d'avions, de canons lourds, c'était que les soldats et les marins acceptent de vous obéir.

✱

Certes, vous n'avez rien négligé pour atteindre ce but.

Vous avez employé le mensonge. Ainsi, l'ordre du Q.G.A.A. (Armée d'Orient) du 8 décembre 1918 (État-Major général, 3^e bureau, n^o 6224/3) annonçait à la 156^e division qu'elle quittait Salonique non pas pour faire la guerre, mais « pour tenir garnison à Odessa et à Sébastopol, où elle serait confortablement logée ». Une fois sur place, le *Bulletin des Armées Alliées* et autres journaux de même acabit ne cessaient de raconter les histoires les plus fantastiques sur la Révolution russe, comme : le communisme des femmes, invention digne de vos soudards ; la « trahison » de Lénine et Trotsky, agents de l'impérialisme allemand ; le massacre et la torture des prisonniers par les Bolchéviks, dévoreurs d'enfants et autres stupidités du même genre.

Vous avez employé la torture ; votre police, sous la haute direction du général d'Anselme, commandant à Odessa, a martyrisé des dizaines d'ouvriers révolutionnaires, comme par exemple Lastotchkin, président du comité régional d'Odessa du Parti Bolchévik, noyé par la Sûreté française le 5 avril 1919,

après 15 jours de tortures épouvantables, au cours desquelles les policiers lui enfoncèrent des aiguilles sous les ongles pour le faire parler.

Vous avez employé l'assassinat ; vos officiers ont surpassé leurs collègues russes-blancs en tuant impitoyablement toute personne soupçonnée de propagande bolchévique. Parmi d'innombrables cas, je citerai le crime de la nuit du 1^{er} au 2 mars 1919, au cours de laquelle furent massacrées 11 personnes, dont trois jeunes filles et notre camarade Jeanne Labourbe.

Vous avez employé le massacre en masse, comme à Kherson, le 10 mars 1919, où le contre-amiral Lejay a bombardé la ville à bout portant, massacrant plus de cent femmes et enfants ; comme à Sébastopol, le 20 avril 1919, où le colonel Trousson (promu général par M. Herriot, de la Ligue des Droits de l'Homme) mitrailla une manifestation paisible, abattant pêle-mêle marins français et ouvriers et ouvrières russes, dont une jeune fille de seize ans : Mouracheva Thais.

Vous fusilliez la nuit les lutteurs prolétariens comme ces soldats du 19^e d'artillerie, dont vous cachez encore les noms ; vos conseils de guerre nous ont envoyé par dizaines aux travaux forcés.

Et, cependant, rien n'a tenu devant la force morale de la Révolution sociale. Aucune de vos mesures n'a pu empêcher l'éveil à la conscience de classe de milliers de travailleurs habillés en soldats et en marins.

✱

Vous osez prétendre que si la Conférence des Ambassadeurs vous avait écouté vous auriez écrasé le bolchévisme ? Allons donc !

Le 58^e R.I. et le 2^e R.A.M. ont bien reçu l'ordre de s'emparer de Tiraspol le 2 février ; il a fallu ramener en hâte ces soldats à l'arrière, puis désarmer le 58^e et l'expédier au Maroc.

Lorsque, au début de mars, l'ataman Grigorieff attaqua Kherson, n'est-ce pas deux compagnies du 176^e occupant la citadelle qui refusèrent en bloc de marcher et durent être ramenées à Odessa ?

Il est dommage, Monsieur le Maréchal, que vous

n'avez pas assisté, le 5 avril 1919, à l'évacuation d'Odessa, quand le 19^e d'artillerie, le 7^e génie, le 1^{er} R.M.A. écrivirent de belles pages dans l'histoire du mouvement révolutionnaire. Vous auriez pu voir la glorieuse et victorieuse armée française se repliant joyeusement en débandade devant les gardes rouges. Vous auriez pu admirer le magnifique spectacle donné par des compagnies entières défilant devant le siège du Soviet d'Odessa, la crosse en l'air et au chant de l'Internationale. Et vous-même, Monsieur le Maréchal, auriez sans doute agi comme tous les officiers supérieurs de votre armée d'Orient, dont les uns s'entassaient sur les navires de guerre, et les autres filaient à toute allure vers Akkermann, tandis que les balles Lebel sifflaient à leurs oreilles.

Quelques jours plus tard, à Bender, les 4^e et 8^e colonial refusaient — comme ceux d'Arkhangel — de tirer un seul coup de fusil sur l'armée rouge. Déjà même, certains bataillons algériens et malgaches n'étaient plus sûrs.

Vous avez alors cru pouvoir compter sur les marins, parce qu'ils n'étaient pas en contact direct avec la Révolution russe. Avec eux, ce ne fut pas long !

Le 16 avril, c'est l'affaire du *Protet* ; le 20, à Sébastopol, toute l'escadre se mutine ; les plus gros navires : *France*, *Jean-Bart*, *Vergniaud*, *Justice* hissent le pavillon rouge ; les marins manifestent en ville avec les ouvriers. Le 27, devant Odessa, c'est le *Waldeck-Rousseau*, à bord duquel j'étais en prison, qui, à son tour, se révolte. Puis, c'est le *Bruix*. Sur tous les navires, sans exception, éclatèrent des mouvements de protestation.

L'incendie gagna la Méditerranée ; à Constantinople, courant mai, devant les officiers terrorisés, les marins du *Jean-Bart* manifestaient en ville au chant de l'*Internationale*, et de la *Jeune Garde*. A Itea, en Grèce, ce fut le *Guichen* qui se mutina. Les autorités ne se rendirent maîtresses de son équipage que grâce aux troupes noires.

A Toulon, le 11 juin, le cuirassé-amiral en chef Provence, refuse d'appareiller pour la Mer Noire et pointe ses canons sur la Préfecture maritime. Pendant deux jours, les marins tiennent des meetings en plein air et sont maîtres de leurs manifestations

en ville, il faut deux régiments de cavalerie et la gendarmerie à cheval pour les empêcher d'ouvrir la prison maritime.

A Brest, à Cherbourg, à Rochefort, à Bizerte, les manifestations se répètent à bord et à terre. Jus- qu'en août, elles continuèrent et le gouvernement ne les arrêta qu'en démobilisant en masse.

C'est avec ces hommes que vous vouliez écraser la Révolution russe ? Vraiment, Monsieur le Maréchal, si vous étiez venu sur place, à Odessa, mener l'opération conçue par Clemenceau et Poincaré en violation de la Constitution, il est probable qu'à l'heure actuelle je ne pourrais polémiquer avec vous, et vous seriez au Panthéon, insultant par votre présence la mémoire de Jaurès.



Une chose est cependant acquise. C'est que votre déclaration, qui vous a été inspirée par notre gouvernement capitaliste, constitue une menace précise pour l'U.R.S.S.

Il est donc utile, Monsieur le Maréchal, que vous-même et vos maîtres les capitalistes français, sachiez que je reçois sans cesse des lettres comme celle-ci :

« Camarade,

« C'était hier le 7 février. Cette date vous rappelle-t-elle 1919, Tiraspol ?

« Après des années de silence qui n'ont pu éteindre le remords, je viens m'accuser devant vous du rôle infâme que moi, ouvrier, j'ai joué là-bas inconsciemment. J'ai gardé longtemps ces souvenirs ; je vous les adresse aujourd'hui. Recevez-les comme l'hommage de quelqu'un qui n'a pas su faire le geste des marins de la Mer Noire.

« 7 février 1927.

« P. J., ex-soldat au 30^e R.C.A. »

Ainsi donc, même ceux qui ont marché à ce moment-là reconnaissent aujourd'hui le crime qu'ils commettaient inconsciemment envers le prolétariat

international. Cela veut dire, Monsieur le Maréchal, que le temps des Galliffet dont vous jalousez les lauriers est passé.

Et puisque vous adressez à l'U.R.S.S. la menace non déguisée du militarisme français que vous présentez si bien, sachez que nous sommes des dizaines de mille anciens combattants de Russie et de la Mer Noire qui allons redoubler d'efforts pour soulever dès maintenant les ouvriers et les paysans, les soldats et les marins contre la guerre QUE VOUS PRÉPAREZ PAR ORDRE DES CAPITALISTES FRANÇAIS ET DE LEUR GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE. Et le jour où vous voudrez recommencer le crime de 1919, nous ferons tout, avec l'appui entier de notre Parti Communiste, pour que cette fois-ci les soldats et les marins ne se contentent plus de refuser de marcher, mais pour qu'ils mettent leurs armes au service des ouvriers et des paysans afin d'abattre, par la Révolution sociale, votre régime capitaliste de guerre, de boue et de sang.

Recevez, Monsieur le Maréchal, mon salut antimilitariste et révolutionnaire.

ANDRÉ MARTY,
député de Seine-et-Oise,
détenu à la Santé.

Marty au cachot

C'était la réponse directe, cinglante de Marty, au nom du prolétariat tout entier, au maréchal. C'était la vérité historique étalée.

C'était l'affirmation de la solidarité du prolétariat avec l'U.R.S.S. attaquée.

Deux jours après, le 26 août, l'*Humanité* publiait la lettre d'André Marty.

Ce fut alors, dans les services du ministère de la guerre et du ministère de la justice, la stupeur et la colère... Au moment même où — le 23 août — le prolétariat parisien venait de faire, dans la rue, à l'occasion de l'exécution de Sacco et Vanzetti, la démonstration saisissante

de sa force, la lettre de Marty posait avec éclat la question de la préparation à la guerre contre l'U.R.S.S. et celle de la transformation de la guerre impérialiste en guerre civile !

Un conseil des ministres tenu le jour même, conseil où siégeaient à côté de l'ignoble Barthou les « démocrates » radicaux, décida d'agir avec la dernière rigueur.

Le 27 août, à midi, le chef du personnel de l'administration pénitentiaire, Cazeaux, se rend à la Santé.

Sous le prétexte d'un entretien à la bibliothèque Marty est appelé par le directeur de la prison.

Là, il se trouve en face de M. Cazeaux qui prend aussitôt la parole en s'adressant à lui :

— Je viens vous notifier, au nom du garde des sceaux, qu'une instruction est ouverte contre vous, à la suite de votre lettre au maréchal Foch. En outre, le gouvernement a décidé de vous retirer le bénéfice du régime politique.

Marty se contient et répond :

— Daudet qui a commis un délit de droit commun a été mis au régime politique avec des faveurs spéciales, et, pour une lettre au maréchal Foch, vous me mettez au droit commun, cela juge votre gouvernement...

— Je vous transmets simplement la décision du garde des sceaux...

Marty proteste et sort.

Comme, après un détour, il se dirige vers le quartier politique, le chef du personnel lui-même crie un ordre à deux gardiens, honteux du rôle qu'on leur fait jouer. Marty est poussé au cachot...

Les quinze camarades emprisonnés au quar-

tier politique attendent vainement Marty. Ils ne comprennent pas son retard à venir les retrouver, ils s'inquiètent, ils interrogent, ils exigent des explications. On leur apprend la vérité. Ils décident d'agir immédiatement en se solidarissant avec André Marty.

Dès le lendemain, Barthou est saisi d'une protestation signée de tous les détenus, protestation qui se termine par une menace précise :

« Si la mesure prise contre André Marty n'était pas retirée ; si l'on persistait toujours à violer en sa personne les droits reconnus jusqu'ici aux prisonniers politiques, nous saisirions l'opinion entière du pays par de tels actes que nous dicterait notre devoir de communistes et que les détenus politiques de la Santé accompliront unanimement et sans défaillance. »

En même temps que cette lettre est rendue publique, le Parti Communiste organise une série de meetings et déclenche une violente campagne dans la presse du prolétariat.

Devant le succès remporté et l'émotion croissante qui s'empare de la classe ouvrière, le gouvernement commence à reculer.

Il fait proposer à Marty des améliorations à son régime : Marty refuse comme il avait refusé du temps qu'il était forçat toutes les faveurs intéressées de l'administration.

Il veut tout ou rien ; il exige le régime politique intégral.

Affolé par l'ampleur que prend la campagne de défense de l'U.R.S.S., Painlevé, ministre de la guerre, le 3 septembre, tente de dégager le maréchal PAR UN MENSONGE ET UN FAUX. Répondant en son lieu et place il communique une note à la presse :

« Le maréchal Foch ne connaît les prétendus interviewes qui lui ont été attribuées sur la politique internationale que par les analyses et commentaires qui ont paru dans la presse française. »

Questionné, le directeur du *Referè* répond :

« Non seulement le maréchal a parlé, mais il a eu en mains, pour le corriger, l'article qui a paru dans nos colonnes. »

Le juge d'instruction convoque Marty.

Il refuse de se rendre dans son cabinet, protestant ainsi contre le régime auquel il est soumis.

De guerre lasse, le gouvernement cède. Le 10 septembre André Marty regagne le quartier politique.

L'acharnement que le gouvernement a apporté dans ce premier engagement a démontré sa volonté d'inaugurer une répression féroce en vue de préparer la guerre. « Le communisme voilà l'ennemi ! »

Marty condamné, les ouvriers répondent à Painlevé

Le 24 mars 1928 Marty qui, après quelques mois de liberté, a été de nouveau incarcéré pour sa lutte contre la guerre du Maroc et de Chine comparait devant la 12^e Chambre, assisté de M^r Berthon.

Celui-ci signale l'irrégularité d'une procédure entamée sans instruction. Il exige la Cour d'Assises et décline la compétence d'un tribunal auquel Marty n'est déféré qu'en vertu d'une interprétation abusive des lois scélérates.

Le tribunal aux ordres passe outre et con-

damne Marty à 4 ans de prison et 3.000 francs d'amende pour provocation au meurtre et provocation de militaire à la désobéissance « dans un but de propagande anarchiste ! »

Ce jugement de classe trouve sa réplique quelques jours après dans l'accueil fait par les travailleurs de l'Ain à Painlevé, l'assassin des soldats, dans la circonscription d'Oyonnax où, chassé d'arrondissement en arrondissement, il a fini par échouer.

Le 10 avril, le ministre de la guerre, REÇU PAR LES HUÉS DE PLUS DE DEUX MILLE MONTAGNARDS, réduit à plaider non coupable, est sommé, par notre camarade Nicod, de s'expliquer sur l'interview du maréchal Foch.

Il répond piteusement *que le maréchal n'avait pas autorisé la publication de l'interview...* Mensonge encore, mais, du même coup, AVEU COMPLET DE L'AUTHENTICITÉ DU DOCUMENT et de l'activité politique antisoviétique du maréchal.

Les repréailles : on veut enlever Marty de la Santé

Aux élections générales d'avril 1928, la candidature d'André Marty emprisonné succombe sous la coalition des socialistes, des démocrates et des fascistes d'Argenteuil. Le gouvernement a déployé, pour le battre, *une activité de police sans précédent* et dépensé des sommes énormes.

Il fallait, en effet, chasser à tout prix d'une tribune où les ouvriers veulent la maintenir, une voix écoutée des marins et des soldats...

Les mois passent.

André Marty est toujours à la Santé. Après

le printemps derrière les grilles, c'est l'été derrière les grilles...

L'anniversaire de la déclaration de guerre approche. Le Parti communiste a décidé de le commémorer en appelant les ouvriers à manifester en masse au Cirque de Paris, le 4 août, à Ivry le lendemain, contre la guerre impérialiste.

Le gouvernement — montrant ainsi la signification réelle du *Pacte de mise de la guerre hors la loi* qu'il va signer — a décidé de mettre hors la loi la démonstration communiste contre la guerre.

Mais il veut prendre des précautions. Il tient à sa journée, mais n'est pas sûr de la façon dont elle tournera.

La Santé est trop près d'Ivry.

Et celui qui y est, avec ses camarades, pour son action contre la guerre, est trop près du cœur des ouvriers de la Région Parisienne.

Le 30 juillet 1928 le gouvernement tente d'enlever André Marty de la Santé pour le transporter à Clairvaux...

Marty refuse de partir.

Il faut toute l'énergie des militants révolutionnaires détenus avec Marty pour que le mauvais coup préparé par l'Union nationale, en violation flagrante de sa propre légalité, échoue...

Le péril est écarté, momentanément du moins. Mais le gouvernement a fait un pas de plus vers l'illégalité.

Le guet-apens de la 12^e Chambre

Le jugement de compétence du 24 mars confirmé en appel, l'affaire revient au fond le 9 novembre 1928.

L'inculpation s'appuie sur trois points essentiels : l'interview est fausse, la lettre de Marty a été directement adressée à l'*Humanité*, Marty a donc, tout à fait sans raison, commis délibérément un délit puni et prévu par les lois de 1893 et 1894...

Sur ces trois questions trois premiers témoins essentiels sont cités : le maréchal Foch qui peut confirmer ou démentir son interview ; M. Viala, qui, directeur de la Santé à l'époque des événements, peut éclairer le tribunal sur le chemin suivi par la lettre de Marty ; Painlevé, enfin, ministre de la guerre, qui peut apporter le témoignage de sa conscience « pacifiste »...

Or, AUCUN DE CES TROIS TÉMOINS, *appelés, n'est à l'audience*. Ils se dérobent, affichant ainsi l'un, sa déférence de fonctionnaire aux consignes du gouvernement, les autres leur certitude d'être confondus.

Un maréchal de France et un ministre de la guerre ne peuvent pas risquer d'être convaincus de mensonge devant des juges, même si ces juges sont aux ordres...

La publicité réduite d'un tribunal correctionnel, c'est encore trop pour leur prestige.

L'audience apparaît ainsi comme un véritable guet-apens. Tout a été combiné pour l'étouffement.

La machine à juger va bâcler la sentence, préparée d'avance... A ce moment M^e Berthon intervient. Il saisit le tribunal d'un télégramme de M. Preston, directeur de la rubrique étrangère du *Referee*, qui se déclare prêt à venir témoigner, si l'on remet l'affaire à trois jours.

M^e Berthon demande la remise.

Le tribunal, affichant par là sa parfaite domestication, *la repousse*.

Il se refuse à frapper les témoins défaillants et *ne veut pas entendre un témoin de première importance qui ne demande qu'à comparaître*. La manœuvre est claire. Il faut absolument éviter que soit prouvée à l'audience L'AUTHENTICITÉ DE L'INTERVIEW.

Le tribunal chargé théoriquement d'établir la vérité se refuse catégoriquement à être éclairé.

Marty se lève alors et usant d'une faculté supérieure que lui laisse la loi, il récuse le tribunal pour inimitié personnelle.

Le président, stupéfait et furieux, se couvre et sort avec ses assesseurs.

L'affaire est suspendue.

Quelques jours après la 11^e Chambre condamne Marty, pour récusation abusive, à 500 francs (c'est-à-dire 3.750 francs) d'amende.

Mais le 7 décembre, quand l'affaire revient à l'audience, le témoin anglais est là.

Un témoignage décisif

Sur les trois points en litige, deux témoins, M. Heyter Preston et Marcel Cachin, et l'inculpé lui-même vont enfin pouvoir établir sans contestation possible, la vérité.

Voici, sur l'authenticité de l'interview, la déposition textuelle de M. Preston, traduite par un traducteur assermenté (compte rendu de la sténographie judiciaire) :

M^e BERTHON. — Monsieur le Président, je voudrais que, tout d'abord, vous posiez à M. Preston cette question : Dans quelles conditions a-t-il été amené à publier l'interview de M. le Maréchal Foch ?

RÉPONSE. — L'interview nous a été présentée par une agence londonienne qui s'appelle la *London Général Press* (La Presse Générale de Londres).

C'est une agence très connue, très sérieuse, qui s'occupe de toutes les questions étrangères, écrites par des personnes de la même situation que M. le Maréchal Foch.

Il y a 7 ans que nous recevons, contre paiement, des articles de cette agence et nous n'avons jamais eu l'occasion de douter, en quoi que ce soit, de l'authenticité de ses renseignements.

Dans ce cas particulier, l'interview était signée par M. Heathcote. M. Heathcote est un journaliste de Londres, très connu et considéré comme un homme tout à fait sérieux.

Lorsque l'interview nous a été offerte, j'ai demandé certains détails sur l'authenticité et l'on m'a donné l'assurance que c'était parfait.

Étant donné ces circonstances, je n'ai pas hésité une minute à publier l'interview.

A la suite du bruit fait autour de cette affaire, je suis entré en relations avec M. Heathcote. Il m'a assuré avoir effectivement interviewé M. le Maréchal Foch. Il m'a indiqué les circonstances dans lesquelles l'interview a été accordée, en me donnant une description du cabinet de travail de M. le Maréchal Foch.

Il m'a expliqué que le rendez-vous avait été pris par téléphone et que l'interview avait eu lieu en présence de deux officiers français.

Je ne pouvais pas faire autrement que d'accepter cette explication, car je n'avais aucune preuve du contraire. N'ayant aucune preuve du contraire, je me suis senti obligé d'accepter les termes de l'interview tels qu'ils étaient.

En dehors des explications personnelles de M. Heathcote j'avais d'ailleurs l'impression que l'interview était authentique.

M^e BERTHON. — Je vais poser à l'honorable témoin la question suivante :

Il s'agit bien de cette interview-là ? Il veut bien parler de l'interview qui a paru dans ce numéro-ci du *Referee* ?

RÉPONSE. — Oui, c'est exact.

M^e BERTHON. — Deuxième question :

Est-ce que, postérieurement à l'interview, M. le Maréchal Foch a envoyé un démenti ou des rectifications ?

Est-ce que M. le Maréchal Foch a envoyé au journal *Le Referee* des protestations contre cette interview ?

RÉPONSE. — Pour autant que je sache, non.

M^e BERTHON. — Par conséquent, LE TÉMOIN, SOUS LA FOI DU SERMENT, AFFIRME QU'A SA CONNAISSANCE, IL N'Y A PAS EU DE RECTIFICATIONS ?

RÉPONSE. — ABSOLUMENT PAS.

M^e BERTHON. — Autre question :

Est-ce que, à sa connaissance, le représentant de la France à Londres, c'est-à-dire l'ambassadeur de France, a fait une démarche, une rectification au nom du ministère de la guerre français, qui est le chef du Maréchal Foch ?

RÉPONSE. — NON, PAS A MA CONNAISSANCE.

M^e BERTHON. — C'est tout. Je remercie le témoin d'avoir pris la peine de venir témoigner devant la Justice française et de collaborer ainsi à une œuvre de vérité.

On le voit, l'authenticité de l'interview est ENTièrement CONFIRMÉE par le rédacteur du journal conservateur anglais.

Le mensonge du ministre de la guerre est patent.

Les communistes ont des amis partout

Sur le deuxième point : la publication de la lettre par *l'Humanité*, la parole est donnée à Marcel Cachin, comme directeur politique de l'organe du Parti communiste.

Dans une réponse nuancée et spirituelle, Cachin précise les conditions dans lesquelles la lettre incriminée a pu parvenir au journal.

— Nous avons des amis un peu partout, dans tous les milieux, dit-il... Comment la lettre est-elle parvenue jusqu'à l'Humanité ?

C'est par une voie que je ne suis nullement qualifié pour révéler ici (et, d'ailleurs, je crois que personne ne serait en état de vous donner exactement les voies et moyens par lesquels cette lettre a pu parvenir à notre journal). Le fait est qu'elle est arrivée.

Je n'insisterai pas. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière que des documents de cette importance arrivent par des voies inconnues. Encore une fois, nul n'est en état de préciser comment des documents de cette sorte arrivent dans les journaux. Lorsque l'Humanité a publié un document qui fut, je peux le dire, sensationnel, une lettre de M. Vatin-Pérignon, ce n'était pas M. Vatin-Pérignon qui l'avait remise à l'Humanité et on ne songea pas à le prétendre.

C'est un fait que tout le monde connaît.

Il nous est parvenu, un jour, au journal, une lettre extrêmement importante, qui venait du Maroc, de la Résidence générale elle-même. Et qui nous fut adressée par qui ? Nous n'en avons jamais rien su. Mais nul n'a pu mettre en doute la véracité de la lettre que nous avions reçue.

Encore une fois, c'est un précédent ; il en est bien d'autres et, si vous le permettez, je vous rappellerai simplement qu'un fait de même nature est survenu, un jour que je devais être l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire que le ministre de la Justice devait déposer sur le bureau de la Chambre. Je ne sais par quel moyen, l'Humanité reçut, le matin même du jour où cette lettre devait être lue à la Chambre, le texte de la lettre et le publia. (Extrait du compte rendu sténographique-)

Et voilà un second point parfaitement élucidé. Chacun sait que « l'œil de Moscou » est partout présent !

Le passé parle pour l'avenir

Sur les faits eux-mêmes, sur le contenu de la lettre, troisième point, Marty fit, après l'audition d'un soldat de la mer Noire, Terrion, et de deux marins, Minar et Tillon, une déclaration catégorique dont voici quelques extraits sténographiés à l'audience :

A. MARTY. — Je tiens à dire que le fait important c'est qu'il résulte de la déposition de M. Preston que l'interview est exacte. Cela me suffit, c'est l'essentiel, je pense que c'était le nœud du procès.

A vrai dire, nous avons déjà quelques lettres, quelques rapports de Londres qui nous certifiaient que l'interview prise par M. Heathcote avait été certifiée dans les bureaux du Referee, M. Preston a bien voulu préciser les choses, il a bien voulu dire que l'interview a été préparée par un officier d'état-major, qu'elle a été prise aux Invalides, dans le bureau du Maréchal Foch. Au cours de la conversation, le Maréchal s'est même, paraît-il, levé, est allé vers une carte qui était suspendue au mur et, emporté par l'ardeur de sa démonstration, a indiqué les lignes d'attaque qu'il aurait fait suivre à ses armées si on avait donné suite à ses idées, en 1919.

Messieurs, c'est la seule chose qui compte pour moi : l'interview a été établie véridique, c'est indéniable, déposé sous la foi du serment, et cela me suffit.

Je dois dire d'ailleurs qu'il est tout à fait regrettable que M. Painlevé ne soit pas là. Il a bien donné un démenti formel à l'interview mais, le 10 avril 1928, à Oyonnax, devant les ouvriers, il a reconnu formellement l'authenticité de l'interview.

.....
Quand j'ai répondu au Maréchal, je l'ai fait au nom de ceux que nous avons laissés là-bas, qui sont tombés, au nom de ceux qui sont revenus, et, ce rappel du passé, je l'ai fait dans les mêmes conditions que le Maréchal Foch, et, comme lui, Messieurs, je l'ai fait en vue de l'avenir. Il a parlé, lui, du passé en vue de l'avenir ; Moi aussi.

Dans ma lettre, le point sur lequel je n'ai pas assez insisté, dans ce rappel du passé, c'est l'espoir immense qui nous soulevait quand nous nous mutilions, quand nous voyions les camarades tomber, les uns fusillés par derrière, les autres jetés en prison ; l'espoir que, *lorsque nous arriverions en France, maîtres de nos bateaux, la Révolution éclaterait pour aider la Révolution Russe...*

Le Maréchal Foch avait parlé de l'avenir. Il avait dit :

— Je détruirai le prolétariat russe.

Je lui ai répondu :

— Bien, Monsieur le Maréchal, nous acceptons la lutte et, LE JOUR OU VOUS VOUDREZ RECOMMENCER, LE PROLÉTARIAT FRANÇAIS RECOMMENCERA.

C'était tout à fait clair.

.....

Jamais, ni les prisons, ni les forces armées n'étoufferont le mouvement révolutionnaire du prolétariat français, qui a donné tant d'exemples dans le passé.

Si un jour, le Maréchal Foch ou un autre, si l'Impérialisme français voulait mettre ses menaces à exécution, s'il voulait tenter, de nouveau, de noyer dans le sang la Révolution Russe, de refaire là-bas et en plus grand un deuxième massacre de la Commune, ce jour-là, Messieurs les Juges, quand bien même Marty serait dans vos prisons, la RÉVOLUTION SURGIRAIT EN FRANCE ET NOUS ABATTRIONS LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE.

*
**

Après le réquisitoire et la plaidoirie chaleureuse de M^e Berthon, le jugement fut renvoyé à huitaine.

Le 14 décembre 1928, la peine de 4 ans de prison et de 3.000 d'amende était confirmée...

La volonté de servir le pouvoir éclatait dans les attendus d'un jugement qui, devant les déclarations catégoriques du témoin anglais du Re-

feree avait déclaré concernant l'interview de Foch :

« Attendu que Heathcote n'a pas été entendu à ce sujet et qu'ainsi *la preuve absolue de l'interview n'est pas rapportée, quoi qu'en dise Marty...* »

Confondu par Preston, le tribunal — juge et partie — se rattrapait sur Heathcote qui se trouvait alors dans l'impossibilité de répondre à sa convocation, suivant en Amérique les voyages du Président Hoover !

Deuxième réponse des ouvriers : Marty est élu à Puteaux

Mois de trois mois après, le 3 février 1929, André Marty, présenté par les ouvriers communistes de Puteaux-Suresnes-Nanterre au siège de député était élu triomphalement contre les deux candidats de la répression et de la guerre, l'avocat socialiste Torrès et le professeur fasciste Gautherot.

La réponse du prolétariat s'abattait sur la joue de la bourgeoisie, de sa social-démocratie, de sa justice, de sa police et de son état-major comme un soufflet.

Une campagne d'une violence inouïe se déchaînait alors contre Marty, campagne de calomnies malpropres *et de faux*, qui accusait la rage du capitalisme et sa tentative suprême de déconsidérer Marty, de le salir aux yeux des ouvriers puisqu'il n'avait pas pu le vaincre.

L'impérialisme français battu par les ouvriers allait trouver sa revanche dans l'action de ses valets du Parlement.

La Chambre le 7 février refusait de libérer Marty député de Puteaux.

Huit mille ouvriers étaient, au Parlement et dans le pays, privés de celui qu'ils avaient choisi pour les représenter.

Et c'est précisément pour la raison même qui les avaient fait choisir Marty — la lutte contre l'impérialisme concrétisée par la lettre au maréchal Foch — que la Chambre empêchait Marty de siéger.

TOUTE LA « DÉMOCRATIE BOURGEOISE » ÉTAIT DANS CE VOTE-LÀ.

Il exprimait pleinement la volonté de répression du régime: la répression en vue de la guerre impérialiste.

Mais un nouveau lambeau des illusions du prolétariat sur la République bourgeoise était arraché !



Le monstrueux arrêt du 18 février 1929

Un arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris allait mettre le comble aux efforts de la justice de classe...

C'est celui du 18 février 1929, rédigé après l'audition du conseiller Gorsse (qui ne dut son avancement qu'à son attitude impitoyable dans la répression). A lui seul il suffit à résumer toute la haine et tout l'acharnement déployés par le gouvernement dans l'affaire.

Sur l'interview d'abord.

L'arrêt la classe désormais *comme fausse*. Il ne s'agit plus de dire comme dans le jugement du 14 décembre 1928, que la « *preuve absolue* » de son authenticité n'a pas été apportée. » Non. Ni les déclarations *jamais démenties* (et pour cause) de Painlevé à Oyonnax, ni la déposition catégorique de M. Heyter Preston, ni le silence obstiné du maréchal ne comptent plus.

Un *considérant* affirme « le CARACTÈRE APOCRYPHE SIGNALÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE » de l'interview du maréchal !

Que la toge le cède au sabre ! La Cour charge Marty d'un crime de lèse-maréchalat en affirmant que *le caractère de la lettre de Marty est*

agressif et « POUR LE MOINS DÉPLACÉ A L'ENDROIT DU CHEF DES ARMÉES ALLIÉES ».

La Cour offre son hermine en paillason aux bottes du maréchal Foch. D'ailleurs, pour ces juges de classe l'histoire n'est pas l'histoire, les morts ne sont pas les morts et il n'y a jamais eu de révolte parmi les troupes françaises en mer Noire !

C'est énorme, mais c'est ainsi !

Voulant établir le délit, le Tribunal déclare en effet :

« Qu'il suffit pour s'en convaincre de citer le passage suivant relatif à une *prétendue* défection de nos troupes rapatriées d'Odessa : « Vous auriez pu admirer ce magnifique spectacle donné par des compagnies entières défilant devant le siège du Soviet d'Odessa la crosse en l'air et au chant de l'*Internationale* » et surtout cette apostrophe au Maréchal, INJUSTEMENT ACCUSÉ, en raison des nécessités de la *tactique révolutionnaire*, de fomenter une guerre contre la Russie. »

Les troupes françaises évacuant Odessa au chant de l'« Internationale » et la crosse en l'air, c'est donc une « PRÉTENDUE » défection de l'armée !

Il y a mieux.

La pression exercée par le maréchal Foch sur la réunion des ambassadeurs en 1919 pour mettre fin à la révolution russe est historiquement établie. Elle traîne dans les manuels les plus élémentaires. Mais pour MM. les Conseillers cette affirmation ne peut être que l'œuvre d'un journaliste anglais fantaisiste « servant la tactique révolutionnaire » en rédigeant une interview « apocryphe » !

*
**

Pour ce qui est de la transmission de la lettre de Marty à l'*Humanité*, les *attendus* du jugement de première instance du 18 juin déclaraient « attendu que les conditions dans lesquelles cette lettre est parvenue à l'*Humanité* n'ont pas été établies par l'instruction... »

Et les juges se contentaient de souligner « l'intention » de Marty et sa satisfaction d'avoir vu publier la lettre, ne pouvant affirmer sa responsabilité matérielle dans la publication. La Cour d'appel, elle, ne s'embarrasse pas de preuves et parlant de Marty elle affirme :

« Ce fut bien lui et nul autre possible... qui fit parvenir au journal l'*Humanité* sa lettre in-extenso en réponse à l'interview prétendue ».

Pour elle il est impossible qu'une lettre « s'acheminant vers son destinataire par des voies administratives plus ou moins normales » ait pu laisser une copie en route...

Pour elle, ni la déposition de Cachin, faite sous la foi du serment, ni les précédents Barthou, Vatin-Pérignon et cent autres ne comptent. *La 12^e Chambre avouait qu'elle frappait L'INTENTION. La Cour d'appel transforme l'intention EN ACTE ; elle a reçu l'ordre de frapper, elle frappe.*

Une lettre politique est un délit de droit commun

La Cour s'apprête à frapper d'autant plus durement Marty que, usant pour la première fois d'une faculté que lui a donné l'amendement du socialiste Gouin incorporé dans la loi de finances de 1929, laissant au tribunal le soin d'apprécier le caractère du délit sous prétexte de suppri-

mer la contrainte par corps en matière politique — elle qualifie les délits reprochés à Marty « D'INFRACTION DE DROIT COMMUN » !

Application mécanique, dira-t-on, d'une latitude laissée par la loi pour l'application de la contrainte par corps ? Non. Attentat PRÉMÉDITÉ contre le régime politique.

Conclusion logique d'un des *considérants* de l'arrêt qui va chercher l'une des origines du délit dans « LA LIBERTÉ DONT JOUISSAIT MARTY AU QUARTIER POLITIQUE D'ÉCRIRE ET DE RECEVOIR SES AMIS ».

Conséquence surtout de la théorie proclamée par Sarraut dans son discours de Constantine et reprise par Coty et Gorssé qui déclare la propagande communiste *crime contre la patrie* :

« *Les crimes contre la patrie ne sont pas une opinion politique. Ils doivent être châtiés avec une rigueur proportionnée avec la grandeur du forfait* » (Sarraut).

Entre le voleur, l'assassin et le communiste, le plus coupable c'est le communiste, puisqu'il ne s'attaque pas à la société en détail, mais en gros !...

Décision, enfin, qui rejoint avec une précision singulière la mise au droit commun de Marty le 27 août 1927 et la tentative d'enlèvement et de transfert à Clairvaux du 30 juillet 1928...

Le gouvernement veut supprimer le régime politique. Pour toutes ces raisons, l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 18 février marque UNE DATE CAPITALE dans l'histoire de la répression en France et doit être connu de tous les travailleurs qui doivent riposter vigoureusement. Il exige la plus grande activité de tous les membres du *Secours Rouge International*.

La passivité devant la répression est un crime contre le prolétariat

Quatre ans de prison et un an de contrainte par corps pour avoir commis le crime d'écrire à un maréchal de France en lui rappelant des faits historiques en réponse à son agression antisoviétique !

Cinq ans de prison au total pour avoir défendu la Révolution russe au nom du prolétariat français dans une lettre privée !

A ce jugement, rendu par défaut, Marty s'apprête dès qu'il lui sera notifié à faire opposition...

Il n'y a pas une minute à perdre pour en signaler partout le caractère monstrueux et créer l'agitation nécessaire, comme le déclare le *Secours Rouge International*.

Le recours qui reste encore à Marty est le dernier.

Si le prolétariat ne réagit pas immédiatement et vigoureusement le « coup » est réussi.

On enlève Marty de la Santé. On l'expédie seul d'abord à Clairvaux sous la surveillance du directeur Rocq dont les sept ans de direction au bagne de Thouars constituent une des pages les plus sanglantes de l'histoire pénitentiaire, une page que Marty étala devant la Chambre en juillet 1924.

A Clairvaux le « démocrate » Rocq a infligé un régime épouvantable aux prisonniers militaires qui finirent pas se révolter les 24 et 25 avril 1927. Ce fut encore André Marty qui les défendit devant la Chambre en faisant la discrimination entre la poignée de gardiens exécuteurs de toutes les fantaisies de Rocq et la majorité qui les désavouent.

On voit trop nettement le but que poursuit le gouvernement en se préparant à livrer André Marty au directeur de Clairvaux.

Il veut se débarrasser une fois pour toutes de Marty...

Par la brèche faite ainsi on tentera de faire passer de nouvelles mesures DONT LES LOIS SUPERSCELÉRATES EN PRÉPARATION NE CONSTITUENT QUE LES PRODROMES.

A travers André Marty c'est toute la lutte révolutionnaire du prolétariat qui est visée.

C'est tout le plan de la répression en vue de la guerre impérialiste qui est dévoilé.

C'est la bourgeoisie déchirant sa propre légalité, c'est l'attrape-nigaud de la démocratie parlementaire mis à nu, c'est la porte ouverte au régime de droit commun pour les détenus politiques avec toutes ses conséquences mortelles.

C'est au prolétariat de conclure, par l'action immédiate, pour sa défense dans l'usine, pour la défense de sa classe en la personne de ses emprisonnés. Le Secours Rouge International les appelle à cette action vigoureuse et sans délai.

LA PASSIVITÉ EN FACE DE LA RÉPRESSION EST UN CRIME CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE.

24 février 1929.

P. VAILLANT-COUTURIER.

Table des Matières

Alerte !	9
Un peu d'histoire	13
La menace de Foch	17
La riposte d'André Marty	21
Le monstrueux arrêt du 18 février 1929.....	41
La passivité devant la répression est un crime contre le prolétariat	45

.....
IMPRIMERIE CENTRALE
1827
5, Rue Énard, Paris (12^e)
.....

BUREAU D'ÉDITIONS

132, Faubourg Saint-Denis - PARIS (X^e)

Compte Chèque postal : 943-47

EXTRAIT DU CATALOGUE

BERRY F.	Le fascisme en France.....	2 »
CHIRVINDT G.	Les prisons en U.R.S.S.	2 25
FROELICH P.	La terreur blanche en Allemagne	1 »
KOLOSSOV A.	Peuple, écoute! (Préface de Pannaï Istrati).....	3 »
KRILENKO N.	Terreur rouge et terreur blanche	1 50
—	La politique soviétique en matière criminelle.....	1 25
A. MARTY	Dans les prisons de la République (3 ^e édit.).....	2 »
—	Qu'est-ce que le S.R.I.....	0 50
NICOLETTI M.	Le fascisme contre le paysan....	3 50
SENGOR L.	La violation d'un pays (Préface de P. Vaillant-Couturier.....	1 25
WILLARD M.	Ce que j'ai vu en Bulgarie....	2 »
BERNARD LECACHE ..	La Pologne sans masque.....	1 75
CAMILLE FÉGY.....	Le Procès de Calvi	1 »
VAILLANT-COUTURIER	Trains rouges.....	4 50
	Le Père Juillet (tragi-farce)....	6 »
	Trois conscrits — Le Monstre — Asie. (Les 3 pièces.).....	1 50
A bas le fascisme assassin.....		0 60
L'ordre règne à Varsovie.....		0 30
Les Cayennes d'Italie.....		1 50
Les déportés de Mussolini.....		0 50
Dix années de terreur blanche.....		5 »
POCHETTE de 24 vues, photos, documents sur le fascisme		5 »

Catalogue franco sur demande